

Mémoire d'opposition au projet GNL-Québec

Lévis, Québec, le 20 Octobre 2020

Bonjour, mon nom est Marie-Noëlle Gagnon, je réside au Québec et **je m'oppose au projet GNL-Québec d'Énergie Saguenay** appelé « **Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay** », quel qu'en soit le trajet ou la ramification dans l'entièreté du Québec. **Je m'y oppose et demande au BAPE de recommander un arrêt total de ce projet** pour les raisons suivantes :

Je m'oppose parce que des **Bélugas du Saint-Laurent** seront tués et dérangés par les activités liées au projet GNL-Québec.

Je m'oppose parce que la **circulation maritime augmentera** sur le Fjord du Saguenay, sur l'Estuaire et le Golfe du Saint-Laurent, amenant des effets négatifs majeurs affectant le milieu marin de ces écosystèmes.

Je m'oppose parce que la **sécurité pour les citoyennes et citoyens du Québec** est mise en danger par plusieurs aspects de ce projet.

Je m'oppose parce qu'il est démontré que de lourds investissements de fonds publics sont requis pour faire fonctionner ce projet non pérenne, et qui selon de nombreux spécialistes économistes et spécialistes financiers serait un **fiasco financier annoncé**.

Je m'oppose parce que la **transition énergétique doit mener vers l'atteinte des objectifs de réductions d'émanation des gaz à effet de serre (GES)** : la logique de la **protection de l'environnement et la lutte aux changements climatiques** ne permet pas de dé-carboniser un cocktail énergétique en substituant une source d'énergie carbonée (pétrole, charbon) par une autre (gaz naturel extrait par fracturation hydraulique).

Je m'oppose parce que le voyage terrestre et maritime de ce gaz aura un **impact important sur la biodiversité** et l'habitat de dizaines d'espèces fauniques et floristiques dans un contexte de **fragilité flagrante pour toute espèce confondue au Québec** et indirectement dans le reste du monde.

Je m'oppose parce que la **non-acceptabilité sociale** de ce projet est évidente, forte, soutenue par la science et par des arguments de qualité tel que le démontre la **forte et infatigable activité citoyenne** contrant les démarches de mise en place des infrastructures de GNL-Québec / Énergie Saguenay.

Je m'oppose parce que les **controverses liées au projet GNL-Québec** sont déjà légion, mettant en avant une suite de désinformation orchestrée, de biais, de manque de sérieux dans les études, d'intentionnalité explicite de biaiser l'opinion des citoyens, de tentatives d'acheter la "protection" des mammifères marins et autres astuces dignes d'un mauvais scénario pour toute société ayant moindrement une fierté.

Pour toutes ces raisons, et pour toutes les précisions que vous trouverez dans les lignes qui suivent, je vous demande de recommander **l'abandon immédiat du projet GNL-Québec d'Énergie Saguenay**.

1. Impacts sur le Béluga du Saint-Laurent

Statut Le Béluga du Saint-Laurent était une espèce classée « menacée » depuis Mars 2000 [1] (Loi sur les espèces en péril (L.C. 2002, ch. 29) [2]) et maintenant « *En voie de disparition* » dans son inscription COSEPAC sur la liste de la Loi des espèces en Péril (LEP, 2016) du Canada [3].

Évidence Les activités générées par GNL-Québec et les projets d'Énergie Saguenay iront à l'encontre de la loi en créant du dérangement direct et indirect au milieu et aux individus de l'espèce de par l'ajout et augmentation, entre autre, de trafic maritime, déjà en limite pour les bélugas. Le projet GNL ferait en effet une prévision d'ajout de plus de 320 passages annuels [4] de super-méthanières de gaz liquéfié.

Démonstration De multiples acteurs scientifiques, tel que le GREMM [5], depuis plusieurs dizaines d'années, jusqu'à très récemment l'UQO (Université du Québec en Outaouais) (Clément Chion, 2019 et 2020) [6], journalistes, citoyens ont démontré le caractère irrémédiablement dommageable pour les bélugas, de toute augmentation de trafic maritime tel que celui qui serait engendré par le projet GNL.

2. Impacts de circulation maritime dans l'estuaire du Saint-Laurent

Perturbations majeures du trafic maritime Les expériences d'usage de bateaux de type super-méthanières (ordre de 300 mètres de long pour 50 mètres de large [7]) dans d'autres provinces et autres pays ont souvent démontrés des impacts fondamentaux sur le trafic normal de bateaux (plaisance, commerce, . . . etc.) de par les **mesures extraordinaires requises de sécurisation** (hélicoptères, police, bateaux pilotes, remorqueurs, interdictions de vols pour les avions dans les alentours, garde-côtes sur les navires, zonage de sécurité de part et d'autres) du trafic aux alentours de ce type de navires. Ces points ont été documentés à de multiples reprises depuis le dossier du BAPE sur Cacouna en 2006 [8]. De plus, les prévisions du projet GNL en terme de trafic dans l'estuaire du Saint-Laurent viendraient même en contradictions de nombreuses recommandations (p.17 de [8]) de la SIGTTO « *Society of International Gas Tanker and Terminal Operators* », pourtant représentante reconnue du domaine, notamment dans les recommandations de sécurité et ceci dans le contexte de la relative étroitesse de la voie maritime dans le Saint-Laurent. Les experts s'entendent sur le fait que ce projet aurait des conséquences majeures sur tout le reste du trafic dans des zones immenses aux alentours des méthaniers.

3. Impacts à la sécurité des personnes

Super-méthanières De nombreuses études, démarrées en 2004 (Sandia, US) [9] [10] ont montré des « zones de danger important » autour des super-méthanières de l'ordre de 500 à 1700 mètres (1 mile) [11] tout autour d'un méthanier, zone de danger élevé pour les personnes [12]. Ces risques élevés entraînant des législations et des zones d'**exclusions maritimes importantes**. Un exemple est celui des législations en vigueur pour Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) [13] où la zone d'exclusion est de 925 mètres (demi mille nautique) de rayon autour du navire [14]. Ceci met en avant la mise en danger des personnes de manière systématique, à longueur d'année, considérant la largeur du Saint-Laurent mais aussi de la perturbation de l'entièreté des autres activités maritimes tout comme les impacts majeurs sur la vie marine. Certaines études [15] réduisent les zones d'exclusions aussi bas que des zones de 45m à 200m mais celles-ci excluent des événements majeurs. La sécurité des personnes ne peut pas exclure les cas de figure de catastrophe rare et extrême.

Terminal GNL Plusieurs études montrent que le risque d'explosion est plus élevé au niveau du terminal GNL que des méthaniers. En janvier 2015, une étude britannique, présentée aux "U.S.

LNG regulators" (FERC, 2016) [16] précisait un contexte d'étude et indiquait « Objection (Jerry Havens et al) : analyses DEIS pour le site d'exportation de GNL de Jordan Cove : "Ignore les expériences internationales d'explosions catastrophiques de nuages de vapeur non confinés (UVCE), au moins quatre se sont produit au cours de la dernière décennie, détruisant les installations impliquées à la suite d'événements en cascade" (Trad. libre) » [17]. De cette étude on peut conclure qu'il y a eu plusieurs incidents de terminaux GNL, dans la dernière décennie et avec des installations modernes, mettant en avant le réel risque de ce type d'installations.

4. Précarité du projet et impacts économiques néfastes

Nombreux désavantages concurrentiels connus « Les projets canadiens de GNL seraient localisés sur des sites non aménagés et coûteraient donc plus cher que les projets américains construits sur les sites de terminaux d'importation de GNL existants » comme le rapportait l'office national de l'énergie dans son rapport de 2017 [18].

Une incohérence de besoin à long terme L'Agence internationale de l'énergie indique prévoir « que la demande globale de gaz naturel culminera vers la fin des années 2020 avant de décroître après 2030, pour finalement se situer sous les niveaux de l'année 2000 en 2050 » [19], ceci démontre une absence d'objectif de rentabilité sur le long terme avec par contre des impacts irréversibles sur l'environnement eux sur le court, moyen et très long terme. La demande de gaz sur le marché international est en baisse, cela aggraverait la pénurie de main d'oeuvre dans la région selon la lettre ouverte de 2019 de 40 économistes [20] [21] [22] [23]. Le projet GNL est une démonstration d'échec flagrant d'argumentaire économique en terme de profits pour le Québécois et les Canadiens. L'argumentaire de GNL comme un projet qui viserait essentiellement les marchés asiatiques est contredit par de nombreuses études, qui pointent les marchés Européens comme vraies cibles, mettant en échec les présentations du projet comme à visée de dé-carbonisation des marchés asiatiques du charbon [24].

Manque de crédibilité financière et économique Plusieurs revirements de situation des investisseurs principaux du projet GNL (notamment le cas de Berkshire Hathaway de Warren Buffett, en Mars 2020) ont montré la faiblesse de crédibilité et légitimité du projet du point de vue des grands investisseurs [25].

Dépendance aux fonds publics du projet Un problème majeur des projets GNL est que les projets concurrents sont déjà massivement dépendant de fonds publics, un article de Radio Canada du 6 février 2020 rappelait « En étudiant les cadres financiers des compétiteurs de l'éventuelle usine de l'entreprise Énergie Saguenay (GNL Québec), on réalise que ce projet s'inscrit au sein d'une industrie fortement dépendante de fonds publics. » [26]. Ce sujet souvent occulté était pourtant confirmé [27] en mai 2019 « Le ministre de l'Environnement du Québec, Benoit Charette, confirme que des lobbyistes travaillant pour le projet d'usine de gaz naturel liquéfié Énergie Saguenay ont frappé à la porte de Québec pour savoir si GNL Québec, qui fait la promotion du projet, pourrait obtenir une aide financière. »

Impacts sur les communautés locales Plusieurs coalitions « estiment que le projet risque d'affecter au moins 43 communautés locales québécoises et trois nations autochtones" au profit d'intérêts privés américains [28].

Pertes d'argent en financement d'énergies fossiles Un article de l'IRIS de décembre 2019 montrait l'incohérence environnementale en pointant que « ...il y a un effet plus insidieux puisque l'électricité à faible coût est cruciale pour rentabiliser l'opération de liquéfaction du gaz naturel de schiste albertain que cherche à faire GNL Québec. En allant se chercher un avantage supplémentaire avec ce programme de rabais, le gouvernement et la société d'État se retrouvent

à financer l'utilisation d'une énergie renouvelable (l'hydroélectricité) pour exporter une énergie extrêmement polluante (le gaz de schiste liquéfié) » [29].

Entreprise financée par des actionnaires américains installés dans des paradis fiscaux Une étude de l'IRIS mettait en avant la structure financière de GNL-Québec toutes dépendantes d'entreprises américaines (Delaware et Californie) et une très grosse partie dépendante de paradis fiscaux tels que la *Foxconn Subscribers* (Singapour, Îles Vierges britanniques, Îles Caïmans) et la *Titan Gas Technology Holdings Limited* (Îles Vierges britanniques) [30].

Pertes fiscales importantes Comme le rapporte l'IRIS [30] : la structure de financement de GNL Québec est construite de sorte à diminuer les retombées fiscales du projet au Québec. Les investissements dans le projet GNL Québec Énergie Saguenay proviennent de sociétés basées dans d'importants paradis fiscaux. Le taux d'imposition anticipé des dividendes à verser aux actionnaires est d'environ 5%, soit beaucoup moins que le taux d'imposition combiné fédéral-provincial des dividendes de 39,9%. "Par exemple, le gouvernement fédéral a voté en 2015 une « déduction pour amortissement accéléré au titre du gaz naturel liquéfié », dont l'objectif envisagé est une « incitation à l'investissement », ayant pour effet d'augmenter de 22% le taux de déduction admissible à titre de coût d'amortissement pour les infrastructures de liquéfaction de gaz naturel". L'étude conclut à de gros impacts de pertes fiscales pour le profit d'actionnaires privés américains et le désavantages des citoyens québécois. Les tactiques et effets d'annonces du projet GNL pour financer certaines mairies n'ayant pas été perdues de vue par les citoyens soucieux du respect de l'environnement et inquiets de pratiques douteuses de court terme.

5. Synthèse sur l'environnement et les changements climatiques

La fracturation hydraulique est la source principale de production du gaz utilisé pour le projet GNL (85% [31]) . Cette méthode est tellement impactante et polluante qu'elle a pu être interdite notamment dans les provinces du Québec et de Nouveau-Brunswick [32], elle reste néanmoins autorisée en Alberta, source de l'extraction du gaz. Tel que le rappelle un article du Quotidien « Impacts paysagers importants, fuites, contamination potentielle des nappes phréatiques, non-durabilité du processus et instabilité des sols ne sont que quelques aspects de la fracturation hydraulique. » [31]). En matière de contaminations des nappes phréatiques, de nombreuses études pointent l'usage de produits chimiques dangereux et polluants. « ...au Québec, les compagnies invoquent le secret industriel parce qu'il n'y a pas de législation les forçant à les fournir [les produits] » [33].

Gaz naturel liquéfié : "GNL" Le gaz naturel liquéfié consiste essentiellement en du méthane et à 80% obtenu par fracturation [28]. Sur une période de 20 ans, **le méthane piège 86 fois plus de chaleur** que la même quantité de CO₂[34]. Le gaz naturel n'est pas une énergie de source renouvelable, et donc pas d'une énergie de transition : une fois les stocks épuisés, toutes les infrastructures de traitement du gaz deviendront obsolètes, les emplois détruits, et les traces environnementales indélébiles. Il faudra vraisemblablement utiliser des quantités importantes d'énergie carbonée pour démanteler toutes les installations. De plus, on ne peut pas décarboniser un cocktail énergétique en substituant une source d'énergie carbonée (pétrole, charbon) par une autre (gaz). Utiliser du gaz naturel consiste ainsi seulement à "gagner du temps" pour ne pas avoir à faire réellement la transition.

Positionnement d'Énergie Saguenay La communication officielle d'Énergie Saguenay [35] affirme que les fuites de méthane pourraient s'élever à 1% du total de gaz traité, ce qui est déjà beaucoup trop : le méthane est 25 fois à 86 fois plus puissant que le gaz carbonique en potentiel de réchauffement global, et après quelques dizaines d'années finit par se transformer en CO₂résiduel, contribuant pour un temps long à l'effet de serre. Énergie Saguenay stipule ainsi que son complexe de liquéfaction émettra "seulement" un demi-million de tonnes de CO₂, mais la comparaison avec une usine équivalente aux États-Unis ne nous paraît pas justifiée (le mix

électrique du Québec étant le moins carboné au monde, il est gagnant contre tous les exemples imaginables). De plus, l'engagement de carboneutralité quant à ces émissions souffre de plusieurs problèmes largement documentés pour être crédible :

- les GES émis agissent tout de suite, alors que les stratégies de compensation carbone pourront avoir un impact significatif dans bien plus longtemps
- les effets de reports d'émissions ne sont pas pris en compte
- la compensation utilisée pourrait servir à un autre projet plus indispensable
- les prévisions du projet GNL "*entraînera l'émission de 30 millions de tonnes de CO₂ par année, un chiffre qui ne tient même pas compte des **émissions fugitives***" tel que le rapportait un article de Radio Canada du 04 juin 2019 [36]. Enfin, compter uniquement les émissions de GES en bout de chaîne réduit trop le périmètre, car les projets comme celui de GNL Québec contribuent à justifier l'exploitation du gaz naturel au Canada (en la rendant plus rentable notamment) : au moins une partie des émissions de l'extraction du gaz devraient être comptabilisées dans le bilan total.

Émissions fugitives On reprend ici les analyses (simulateur Excel) du document partagé dans les communautés scientifiques et intitulé "Calcul des Gaz à effet de serre en équivalent de CO₂" par Jesse Greener et Lucie Sauvé, Le Devoir, juin 2019 [37]. « Soit 4 scénarios montrant les quantités totales de GES (en équivalent CO₂) générés par les émissions fugitives de gaz, selon que les fuites – sur l'ensemble du cycle de vie du gaz naturel, y compris une fois l'exploitation d'un puits terminée – s'élèvent à 1%, 2%, 3% ou 4% du gaz extrait par la fracturation hydraulique, et ce, sur la base des 11 millions de tonnes métriques de gaz liquéfié que GNL Québec espère pouvoir exporter annuellement via le Québec. Nous obtenons donc un impact climatique équivalent à 46,62 millions de tonnes de CO₂ pour 1% d'émissions fugitives, 55,09 Mt pour 2%, 63,57 Mt de CO₂ pour 3% et, le scénario sans doute le plus proche de la réalité selon les plus récentes estimations scientifiques, 72,04 Mt de CO₂ pour 4% d'émissions fugitives. Pour mieux saisir l'impact total du projet GNL Québec, ce sont donc 1 milliard 801 millions de tonnes métriques de CO₂ qui seraient générées sur 25 ans, la durée pour laquelle le gouvernement fédéral a déjà émis une licence d'exportation, laquelle pourra être renouvelée sur simple demande. »

Gaz naturel liquéfié (GNL) et le transport maritime De récentes études montrent que le gaz naturel liquéfié (GNL) n'est pas une bonne voie en matière de dé-carbonisation [38] [34].

Déni des objectifs de diminution des GES Ce projet va à l'encontre des objectifs fixés par le gouvernement canadien de diminuer les émissions de méthane de 40 à 45% d'ici 2025 [39], et celui du Québec de réduire d'ici 2030 ses émissions de GES de 37,5% par rapport à 1990 de par sa nature intrinsèquement émettrice de GES. Plusieurs scientifiques et organisations (voir études CIRAIG) appuient le calcul que l'activation du projet GNL serait l'équivalent d'annuler tous les efforts effectués au Québec de réduction des gaz à effet de serre depuis 1990 en une seule année [40].

Environnement et Sécurité - Dangers pour les humains L'Association canadienne des médecins pour l'environnement (ACME) s'inquiète des risques posés à la santé humaine par l'extraction du gaz naturel par fracturation hydraulique [41], et recommande un moratoire immédiat sur tout nouveau projet au pays.

6. Synthèse sur les impacts sur la biodiversité

Environnement et Sécurité - Dangers pour le milieu Un rapport Équiterre de 2018 rapportait les « Failles inquiétantes sur la sécurité des pipelines au Canada » [42]. Ce fléau ne ravage pas la biodiversité qu'au Canada mais est largement documenté.

Espèces vulnérables En traversant les milieux naturels du Nord-du-Québec, de l'Abitibi-Témiscamingue au fjord du Saguenay, le pipeline Gazoduq fragmenterait l'habitat de 17 espèces vulnérables, menacées ou en voie de disparition [43].

Risques de contamination des eaux Plusieurs études mettent en avant les risques de contamination des eaux en cas de fuite et notamment l'eau du lac Saint-Jean et du lac Kénogami (page 3 de [44]). La construction du pipeline gazier impliquerait de nombreux franchissements de rivières et de milieux humides. Le corridor à l'étude englobe plus de 20 400 km de cours d'eau [45]. Le pipeline Gazoduq croiserait les bassins versants des rivières Harricana, Nottaway, Moose, Outaouais, Saint-Maurice et Saguenay.

7. Synthèse sur la non-acceptation sociale

La **non-acceptation sociale**, notion qui « ...s'impose de plus en plus dans les débats entourant l'environnement. Elle a fait son entrée au Québec dans les années 2000 au sujet du développement de la filière éolienne... » [45] [46] est mesurable par de nombreux facteurs comme les multiples pétitions, manifestations, regroupements d'associations et coalitions et par l'analyse des enquêtes de terrain et observations recueillies auprès des citoyens mais aussi par les sondages d'opinions des Québécois en matière d'orientations à prendre pour la lutte contre les changements climatiques.

Pétitions Plusieurs pétitions actives au Québec, notamment celle appelée "Non GNL Québec" (Nature Québec) [47] récoltent près de 85000 signatures fin Septembre 2020, ce qui est un **rejet très significatif** en terme de nombre de signatures considérant la taille de la population du Québec. Le phénomène de rejet n'est pas nouveau et relayé dans la presse [48]. Des pétitions avec collectes de dons sont par ailleurs organisées (Nature Québec) [49].

Manifestations et vidéos Des exemples significatifs sans pour autant être du tout exhaustifs sont les manifestations suivantes :

- Le 2 novembre 2018, 100 personnes se sont regroupées à Chicoutimi (Organisation Coalition Fjord) [50]. Le 10 Novembre 2018, près de 300 personnes manifestaient à Chicoutimi en opposition aux nombreux projets industriels [51]
- Le 07 Juillet 2019 des manifestants s'étaient rassemblés à la marina d'Atmos sous le collectif « Grand rassemblement pour la protection de l'Harricana » en protestation du projet GNL notamment avec un focus de protéger la grande diversité de la rivière Harricana, menacée par le pipeline de Gazoduq GNL [52].
- Le 19 Septembre 2019, le collectif "Gazoduq, parlons-en !", la Coalition Fjord et Le Pacte pour la transition ont lancé de campagne de sensibilisation contre le projet GNL [28]
- Le 27 Septembre 2019 se tenait une manifestation contre GNL à Montréal [53]
- Le 30 Janvier 2020 une lettre ouverte d'une centaine de professeurs de l'UQAC était envoyée en opposition au projet GNL [54] [55]
- Le 05 Février 2020, *Des Universitaires* publiait une lettre ouverte d'incitation à refuser des fonds pour les Universités de ce projet industriel [56] mettant en avant les tentatives d'opérations d'écoblanchiment (greenwashing) attentatoires à leur rôle.
- Le 12 Septembre 2020 se tenait une manifestation sur la zone portuaire de Chicoutimi [57]. Il s'agissait de la 6e manifestation contre les projets de GNL Québec et de Gazoduq organisées par la Coalition Fjord dans la région [58].
- Le 15 Septembre 2020 se tenait une Manifestation contre Gazoduq à Rouyn-Noranda [59] Au 22 Septembre 2020, *Coalition Fjord* [60] et le *collectif citoyen abitibien Gazoduq, parlons-en !* ont lancé une vidéo afin de sensibiliser la population contre le projet de Gazoduq/GNL [61].

Observations recueillies auprès des citoyens Le ministère de l'environnement mettait en avant plus de 200 pages d'exemples de citoyens qui exposaient les très nombreux impacts et dommages

à envisager dans son document « *Annexe : Observations recueillies sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder* » [44] publié en Février 2019.

Force des opinions contraires au projet GNL Un article du Devoir pointait en Juin 2020 que plus de 4 Québécois.es sur 5 souhaitent une relance verte [62] et un sondage (Léger) de juin 2020 pointait que 82 % des Québécois.es reconnaissent l'urgence d'agir pour lutter contre les changements climatiques (et non les méga projets industriels) [63].

8. Synthèse sur les controverses

Le projet GNL, depuis ses débuts, est entouré de controverses, et poursuit à faire de la désinformation volontaire au grand public. Le financement du projet a été démontré par plusieurs acteurs comme massivement de source de compagnies basées dans des paradis fiscaux (tels que les Îles Vierges Britanniques et les Bermudes) [30]), soutenu par des entreprises américaines très connues pour leur désintérêt total pour l'environnement et ne bénéficiant éventuellement que pour des Américains.

8.1. Désinformation en matière d'acceptabilité sociale

Selon [64] en page 469/964, l'entreprise "Malette" fait une synthèse d'une « Acceptation sociale élevée (sic.) » du projet tout en ayant introduit page 460/964 que toutes les données ont été "fournies par le client...", il y a non seulement aucune étude sérieuse indépendante, aucune enquête réaliste mais il y a **intentionnalité explicite de biaiser l'opinion du lecteur**.

1. ...la perception générale du public envers le projet devrait être très favorable, surtout en raison de l'importante création d'emplois et de l'activité économique générée pour la région. Le projet s'intègre très bien à la culture industrielle locale, basée sur l'arrivée de projets d'envergure généralement très bien accueillis par les citoyens et les travailleurs

8.2. Désinformation en matière de protection des mammifères marins

Le projet GNL a plusieurs fois tenté de s'approprier un mandat illusoire de protection des mammifères marins. Un dernier fait récent se vérifie dans la campagne de désinformation et de tentative d'appropriation dans le journal *informeaffaires.com* en date du 2 septembre 2020 [65] où GNL se positionne carrément comme « Fiers de protéger les mammifères marins !! » basant les propos sur une enveloppe théorique de de 5 millions de dollars de "protection" alors qu'en parallèle, tous les scientifiques pointent des impacts irréversibles (**valeur inestimable de perte du vivant**).

8.3. Indépendance des acteurs décisionnaires du BAPE

Le grand public, de nombreuses organisations [66] autant que des anciens ministres ont fortement questionné les candidatures choisies pour la gestion du BAPE en matière d'indépendance sur le projet GNL [67]. Le grand public fait appel au bon sens commun qu'une décision en matière d'environnement se doit de se baser sur l'expérience de personnes ayant une carrière exemplaire d'indépendance des milieux industriels ce qui n'est pas du tout le cas de la commission. Il y a biais de compréhension entre le défaut de légitimité (le focus du public) et la déontologie (le biais pointé en mitigation par le BAPE qui est sans rapport au problème pointé par le public) [68]. Ce sujet reste partagé et polémique [69] et une grande majorité du public et même des organisations environnementales sont plus à proposer d'augmenter le nombre de commissaires en charge du dossier, par soucis de multiplications des compétences, plutôt que des récusations. Une piste importante en matière de légitimité et future acceptabilité par le public qui a contrario risquera de rejeter les synthèses du BAPE par manque de légitimité.

8.4. Désinformation en matière de lutte contre les GES

Le projet GNL, conduit par les industries pétrochimiques, s'est auto-inventé un faux mandat de lutte contre les GES "Projet de calibre mondial estimé à 9 G\$ qui lutte contre les GES à l'échelle mondiale tout en générant des retombées bénéficiant d'abord à l'économie locale.". Toutes les études indépendantes démontrent au contraire l'énorme impact négatif sur les GES qui en résulterait [70].

8.5. Liens entre les élus de Saguenay et GNL

Coalition Fjord pointait notamment l'invraisemblance d'élus de Saguenay, qui siègent au conseil d'administration de Promotion Saguenay et invitant à promouvoir le projet GNL mettant en avant de potentiels conflits d'intérêts pour les citoyens [71].

8.6. Lobbyisme outrancier

De nombreux scientifiques, journalistes [72] et partis politiques ont depuis début 2019 dénoncé le lobbyisme outrancier fait par le projet GNL comme par exemple celui fait vers la CAQ comme le dénonçait Québec Solidaire (QS) en février 2020 [73] [74] allant à l'encontre du bien des citoyens québécois pour le profit d'actionnaires privés américains. Le Registre des lobbyistes [75] démontrant que des lobbyistes-conseils au nom de Gazoduq avaient été activés bien avant toutes analyses d'impacts du projet.

8.7. Désinformation en matière de fracturation hydraulique

Alors qu'Énergie Saguenay titre dans son blog, en février 2020, que la fracturation est une "méthode sécuritaire" [76] les études scientifiques et le constat de la population est tout autre. Un article de Radio Canada du 23 janvier 2020 rappelait une des nombreuses tristes réalités de la fracturation "Durant les dernières décennies, cette pratique a été liée à la plupart des importants tremblements de terre en Alberta et en Colombie-Britannique. Aux États-Unis, des personnes ont même poursuivi des entreprises pétrolières et gazières en raison de blessures et de dommages subis dans leur maison causés en raison des tremblements de terre." [77].

Marie-Noëlle Gagnon, 20 octobre 2020, Lévis, Québec